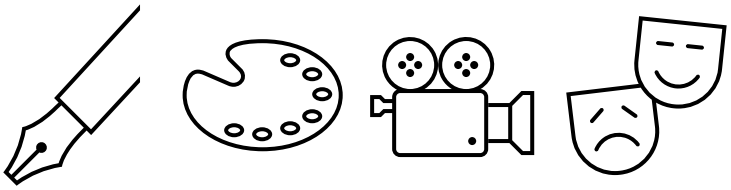

Retraite de jeunes créateurs 2024

26 septembre – 3 octobre

Une fois par an, durant 8 jours, le Prieuré s'ouvre à **3 auteurs, autrices / créateurs, créatrices**, en leur offrant un espace de travail et de ressourcement à tarif réduit.

L'objectif est de favoriser la création en soutenant des artistes confrontés à des problèmes économiques et en recherche d'un lieu dans lequel se poser pour initier ou faire aboutir leur travail.

L'accueil comprend :

- L'hébergement en chambre individuelle avec salle de bain partagée avec une seule autre personne.
- L'accès à une cuisine privée
- Les draps et serviettes de toilette.
- L'accès aux espaces de travail (bibliothèques + atelier)
- Les repas flexitariens en demi-pension (petit-déjeuner et déjeuner)
- Le wifi
- Des randonnées dans la campagne selon les envies
- La mise à disposition de vélos
- Le transport vers le Prieuré à partir et vers la gare de Lussac-les-Châteaux.

Ne sont pas compris :

- Les repas du soir (les commerces se trouvent à moins d'un kilomètre)
- Les boissons alcoolisées
- Les dépenses personnelles

Tarif unique : 280€*

→

*Le Prieuré est un lieu privé, non subventionné. Pour pouvoir accueillir les résidents, une participation aux frais de 35€ / jour est demandée.

Critères d'admissibilité

- Être majeur et âgé de 40 ans maximum au moment de la résidence
- Être en fin d'écriture ou de révision d'une première œuvre (roman, BD, jeunesse, essai, théâtre, roman graphique, scénario de film : fiction ou documentaire) ou en préparation d'un nouveau projet.
- Proposer un projet en résonnance avec l'une des thématiques suivantes : **l'altérité, l'ailleurs et l'ici, le vivre-ensemble, l'écologie.**
- Les binômes auteur - illustrateur peuvent déposer un projet commun
- Les chercheurs et étudiants (niveau master au minimum) en sciences humaines peuvent déposer un projet.

Postuler

Envoi d'un dossier de présentation comprenant :

- Une biographie/CV ;
- Une lettre de motivation ;
- Des documents sur vos travaux antérieurs
- Une présentation du projet (2 pages min – 5 pages max)

La participation à cette retraite est conditionnée par l'engagement signé du résident à :

- Ne pas produire un travail à caractère raciste, sexiste, antisémite, anti-lgbtqia+ ou tombant sous le coup de la loi.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter la tranquillité du lieu et de ses occupants.
- Participer à la vie quotidienne du lieu (présence aux repas et aux éventuels évènements).

Date Signature